

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Dominique BARRAT, Jacqueline AYZOZ, Adrien CHOLLAT, Béatrice GARCIA, Dominique GOVAERTS (à partir de 21h30), Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD, Nadine ROUX

POUVOIRS : Thierry BEAUFORT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT
Pierre EYMERY a donné pouvoir à Dominique BARRAT
Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Béatrice GARCIA (jusqu'à 21h30)

SECRETAIRE : Anthony MAHE

En exercice : 19 Présents : 14 puis 15 Votants : 17

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Acquisition emplacement réservé n°3
- Transfert de la compétence « lecture publique » à la CAPV.

Décision : approuvé à l'unanimité

- ✓ Ce mois de juin a connu des manifestations de très bon niveau, à savoir :
 - Les fêtes du centre de loisirs qui ont rencontré une grosse affluence de la part des familles, ce qui est quand même à noter, y compris sur le plan de la consommation de boissons et gâteaux
 - Les fêtes de fin d'année des écoles Val'Joie et Lambertière, organisées par les Amis de l'école avec beaucoup de qualité. Nous savons par contre que financièrement, cette association n'a plus les mêmes rentrées et par conséquent, cela va poser un problème sur le financement des activités scolaires.
 - La fête de la St Jean à Cotagon a été plus timide. Entre 60% et 70% seulement de la fréquentation habituelle, semble-t-il.
 - La manifestation de Cocktail Melody n'a pas atteint le succès escompté, peut-être s'agit-il d'un programme dépassé ?
 - Remerciements du maire et des conseillers aux organisateurs de la fête de la musique le 17 juin
- ✓ Le travail préparatoire de révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuivra avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable les 11/07 et 25/07 à 19h.
- ✓ Le conseil municipal prévu le 11 juillet devait traiter essentiellement de l'attribution du marché pour l'accessibilité de l'Espace Versoud et du transfert de la compétence lecture publique à la CAPV. Le premier point est reporté au conseil du 15 septembre (voir plus loin) et le second sera avancé au conseil municipal du jour.

Prochain conseil municipal : 15/09 à 19h15

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

➤ Commission Aménagement du Territoire-Urbanisme du 09/06/2016
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Pays Voironnais : Transfert de la compétence « lecture publique » à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Considérant que des réflexions sont conduites à l'échelle intercommunale en matière de compétences culturelles suite aux demandes de plusieurs communes convergeant vers le transfert d'équipements ou d'actions culturelles et suite à l'actualisation du projet de territoire,

Considérant que ce projet de territoire adopté par la CAPV a défini un objectif général de politique culturelle, à savoir : renforcer l'attractivité du territoire, maintenir l'existant en cas de désengagement des communes de leur politique culturelle et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la culture sur le territoire,

Considérant que la construction d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale et le transfert de la compétence « lecture publique » auprès de la CAPV participent à la mise en place de ces objectifs,

La commune de Saint Geoire en Valdaine dispose d'une bibliothèque animée par des bénévoles. La création du réseau de lecture publique doit dynamiser et professionnaliser les actions et interventions auprès des lecteurs.

De plus, le réseau doit renforcer l'attractivité de la commune, pôle principal, en bénéficiant d'une lisibilité plus importante des actions qui seront à mener au sein du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise à compter de la date du transfert de compétence prononcé par arrêté du représentant de l'Etat, le transfert de la compétence « lecture publique » se définissant comme l'animation, la gestion et le développement d'un réseau de lecture publique,

Prend acte que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sera substituée à la commune de plein droit à la date du transfert de compétence, dans toutes les délibérations et tous les actes afférents à l'exercice de la compétence « lecture publique »,

Les modalités financières et matérielles de ce transfert feront l'objet de délibérations ultérieures.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

➤ *Finances*

➤ Piscine : modification du montant maximum de l'encaisse de la régie

La piscine municipale ouvre ses portes pour la saison estivale et deux régisseurs sont recrutés pour cette période. La trésorerie de Saint Geoire en Valdaine ayant été fermée au 31 décembre 2015, la proximité de dépôts des valeurs n'est plus d'actualité puisque les agents doivent se rendre à Voiron. Dans ces conditions, le montant maximum de l'encaisse fixé à 760 € est insuffisant.

Vu la délibération du 31 mai 1996 instaurant la création de la régie de recettes de la piscine municipale,

Vu la délibération du 26 mai 2016 autorisant le recrutement de personnel saisonnier,

Considérant la nécessité d'augmenter le montant maximum de l'encaisse de la régie de Piscine,

Il est proposé au conseil municipal de déterminer le montant de l'encaisse à 4 500 €.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ Tarif de restauration scolaire 2016-2017

Suite à l'appel d'offres effectué en 2014, la société CECILLON TRAITEUR (VINAY) a été choisie comme fournisseur des repas en liaison froide à la cantine de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Il est proposé le prix de vente du repas comme suit :

- 3.70 € ttc pour la commune de St Geoire en Valdaine,
- 6.70 € ttc pour les communes extérieures,
- 7.30 € ttc pour les adultes

Par délibération du 26 janvier 2007, un **Projet d'Accueil Individuel** a été mis en place en coordination avec les parents, le service de la protection maternelle infantile et la mairie. Le coût de cet accueil a été évalué à 1.20 € par repas à depuis la rentrée de septembre 2010.

Décision : approuvé à l'unanimité

➤ **Tarif NAP 2016-2017**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le nouveau service facturé aux familles dès la rentrée de septembre 2014 sur la base de 12 € par famille et par cycle d'activités est reconduit.

Les cycles d'activités sont compris entre deux périodes de vacances scolaires soit de 6 à 8 semaines.

Il est donc demandé au conseil municipal d'accepter la tarification des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) reconduite pour l'année scolaire 2016-2017 pour 12 € par famille et par cycle d'activités.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ **Administratif**

➤ **Convention de mise à disposition de la buvette de la Combe**

La saison estivale démarre avec l'ouverture de la piscine municipale. La commune dispose d'un local à la Combe du Versoud où est implantée la piscine.

La mise à disposition de ce local pour la saison est basée sur une convention qu'il convient de signer avec le concessionnaire qui a été retenu : Sarl « Chez Marie & Yannick »

Il est proposé une redevance forfaitaire de 300 € pour la saison du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Décision : approuvé à l'unanimité

➤ **Convention de prestation de service avec le CCAS-EHPA**

Les agents techniques de la ville sont sollicités pour des interventions au sein de l'EHPA de Plampalais de Saint Geoire en Valdaine. Il est proposé aujourd'hui de reconduire la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune pour les actions réalisées par les agents pour le compte de l'établissement.

Le temps moyen est estimé à 12 h par semaine pour un coût horaire de base de 15,70 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

➤ **Commission Urbanisme du 15 juin 2016**

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 16 20022 – Récépissé le 17 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Thuery

Objet : vente SCI Soguimo / M. et Mme Chaboud

Section (s) / Parcelle (s) : AE 191

Zonage : Ue

CU vérifié par la commission

CUb 38 386 16 20023 – Récépissé le 24 mai 2016

Demandeur : Mme Gabrielle Chollat-Namy

Adresse du terrain : Le Boyet – Route de St Sulpice

Objet : vente d'une parcelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 132

Zonage : Ub

Instruction en cours

CUa 38 386 16 20024 – Récépissé le 25 mai 2016

Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : Champ Morel – « Lotissement Les Balcons de la Valdaine I »

Objet : vente SAKAR / CASPAR

Section (s) / Parcelle (s) : AL 465

Zonage : Ubb2

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20025 – Récépissé le 31 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Balmette

Objet : dissolution et liquidation SCI Thermo-Liaudy

Section (s) / Parcelle (s) : AR 78

Zonage : Ns espace boisé classé

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20026 – Récépissé le 31 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Balmette

Objet : dissolution et liquidation SCI Thermo-Liaudy

Section (s) / Parcelle (s) : AP 177

Zonage : Ns espace boisé classé

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20027 – Récépissé le 31 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Bassey

Objet : dissolution et liquidation SCI Thermo-Liaudy

Section (s) / Parcelle (s) : AP 17

Zonage : Ns espace boisé classé

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20028 – Récépissé le 31 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Grand Champ

Objet : dissolution et liquidation SCI Thermo-Liaudy

Section (s) / Parcelle (s) : AO 208

Zonage : As

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20029 – Récépissé le 31 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Martinette

Objet : dissolution et liquidation SCI Thermo-Liaudy

Section (s) / Parcelle (s) : AL 253

Zonage : As

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20030 – Récépissé le 31 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Martinette

Objet : dissolution et liquidation SCI Thermo-Liaudy

Section (s) / Parcelle (s) : AL 22

Zonage : As

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20031 – Récépissé le 31 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Balme

Objet : dissolution et liquidation SCI Thermo-Liaudy

Section (s) / Parcelle (s) : AI 9

Zonage : N espace boisé classé

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20032 – Récépissé le 1^{er} juin 2016

Demandeur : M^e Emmanuel Perrot

Adresse du terrain : Choché Le Cunie

Objet : vente Commenoz / Blanc – Alberganti

Section (s) / Parcelle (s) : AK 47 – AK 48 – AK 49

Zonage : A et Ab 2 (AK 47 – AK 49)

Nhb2 (AK 48)

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 16 20033 – Récépissé le 3 juin 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Champ Morel – « Lotissement Les Balcons de la Valdaine I »

Objet : vente Virgone / Duron

Section (s) / Parcelle (s) : AL 476

Zonage : Ubb1

CU vérifié par la commission

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 16 20029 – Récépissé le 8 juin 2016

Demandeur : Frédéric Cabart

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : construction d'une véranda

Section (s) / Parcelle (s) : AD 84

Zonage : Nhb2

Avis favorable de la commission

DP 38 386 16 20030 – Récépissé le 13 juin 2016

Demandeur : Jean-Paul Crébier

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AV 35

Zonage : Nhb1

Avis favorable de la commission

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Thuery

Section (s) / Parcelle (s) : AE 191 – AE 207

Zonage : Ue

Pas d'exercice du droit de préemption

Me Didier Hermann

Adresse du terrain : Champ Morel – Lotissement « Les Balcons de la Valdaine I »

Section (s) / Parcelle (s) : AL 465

Zonage : Ubb2

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : Champ Morel – « Lotissement Les Balcons de la Valdaine I »

Section (s) / Parcelle (s) : AL 476

Zonage : Ubb1

Pas d'exercice du droit de préemption

➤ Révision PLU : point d'étape sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
A la suite de la première réunion, les élus ont échangé sur l'avenir de St Geoire en Valdaine en se basant sur les données démographiques, le cadre fixé par le SCoT de la région Grenobloise, la réalité des flux de déplacements, les services

La prochaine séance collective aura lieu le 11 juillet à 19h.

Entre temps, le groupe de travail se réunira pour la définition et la formalisation des objectifs poursuivis.

- Syndicat des Energies du Département de l'Isère : convention pour assistance à Projets d'Urbanisme

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère a délibéré le 13 juin 2016 sur l'assistance à Projets d'Urbanisme. Lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, le concessionnaire transmet une proposition technique et financière relative aux travaux de raccordement. Son analyse présente une certaine complexité.

Le SEDI dispose en son sein d'une réelle expertise en matière de développement de réseaux. Il peut proposer un contrôle des propositions techniques et financières du concessionnaire ERDF (ENEDIS).

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'accepter l'assistance aux projets d'urbanisme de la part du SEDI en signant une convention.

Décision : approuvé à l'unanimité

➤ **Emplacement réservé N°3 au PLU : proposition d'acquisition**

Le tènement immobilier cadastré AN 135, situé à la Lambertière, appartenant aux conjoints BOURGARIT est inscrit comme emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Geoire en Valdaine.

Les propriétaires souhaitent vendre cette parcelle située en zone naturelle.

L'évaluation par les services de France Domaine ne sera pas effectuée car il apparaît que la valeur vénale est inférieure à 75 000 €. Néanmoins, ce terrain de 825 m² peut être estimé entre 0,3 €/m² et 0,5 €/m².

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'émettre une offre d'acquisition sur la base de 0,5 €/m² soit 412,50 €

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ETUDES – PROJETS – TRAVAUX

➤ **Commission Travaux du 16 juin 2016:**

Le compte-rendu de cette commission rédigé par Monsieur BEAUFORT est présenté aux membres du conseil municipal. Il dresse les actions menées et celles à venir pour la période estivale notamment.

➤ **Accessibilité de l'Espace Versoud : point d'étape**

La Mairie a reçu une lettre du conseil départemental de l'Isère (direction Voironnais Chartreuse) nous faisant part que le dossier d'accessibilité de l'espace Versoud est retenu en termes de subvention pour l'année 2017. Eligible à hauteur de 31% des 200 000 € à investir ce qui veut dire que nous ne pourrions pas démarrer les travaux en septembre comme nous l'avions prévu. Le dossier de subvention déposé auprès du département ne sera pris en compte de manière ferme que pour l'exercice 2017 après l'autorisation de la conférence territoriale de l'automne. Par conséquent, il est alors préférable de différer le démarrage des travaux aux premiers jours de 2017 afin de répondre aux exigences calendaires du département.

La conséquence : l'attribution des marchés est reportée au mois de septembre

Les plis seront ouverts le mardi 28 juin à 18h.

Il est décidé de condamner l'espace Versoud de janvier à juin 2017.

Le projet n'est pas modifié, seul le planning le sera.

➤ **Travaux de remise en état par le conseil Départemental de la RD 28 surplombant la Combe du Versoud.**

Les travaux de réparation de la RD 28, route du bourg débuteront la semaine du 6 juillet 2016. Ils consisteront en la pose d'une centaine de plaques vissées sur le coteau surplombant la Combe du Versoud.

ARRIVEE DE Mme Dominique GOVAERTS A 21H30

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

➤ **Commission Mobilité du 01/06/2016**

Rapport de Dominique GOVAERTS

➤ **Pays Voironnais : Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des attributions (loi ALUR), le Pays voironnais s'est engagé à l'unanimité dans la démarche d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur par délibération du 28 avril 2015.

Après une année de réflexion partagée, le projet de document unifié a été arrêté par les partenaires locaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement du 13 mai 2016.

La loi ALUR a instauré un nouveau droit à l'information des demandeurs de logement permettant un accès à une information complète et compréhensible.

Décision : avis favorable à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

➤ Points d'information de la commission Scolaire :

- ✓ Lors de la rencontre avec les enseignants de l'école élémentaire Val'Joie le 14 juin il a été confirmé que la 6^{ème} classe aménagée sous l'ancien préau ainsi que la classe libérée par la fermeture à la rentrée de septembre 2016 resteront à usage de l'école pour les 2 années scolaires à venir.

Concernant le financement des projets et sorties par l'association des Amis de l'école, l'information est donnée sur les difficultés financières rencontrées ayant comme conséquence la diminution des participations et notamment pour la piscine des Abrets en Dauphiné dont le tarif a quasiment doublé en une année. Les enseignants sont au courant de cette situation.

- ✓ Deux VPI (Vidéo Projecteurs Interactifs) seront installés cet été dans deux classes à définir.
- ✓ Le jeu de cours sera aménagé à l'école La Lambertière.